



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-58

LE LUNDI 14 FÉVRIER 2022 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

CONSIDÉRANT la teneur de l'arrêté ministériel 2021-054 qui a pris effet le 22 juillet 2021 et de sa préséance sur toute disposition contraire;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le projet de Règlement 801-58 amendant le Règlement 801 – Zonage afin de réduire la zone P-51 au lot 3 496 903;

QU'il a pour objet de réduire la zone P-51 au lot 3 496 903 et d'exclure la partie du lot 3 004 492 sur le plan de zonage;

QU'une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 14 février 2022, à 19 h 30. Cette consultation sera tenue en direct par visioconférence et retransmise en ligne à l'adresse suivante : www.ville.rosemere.qc.ca**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2021-054, toute consultation publique est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de consultation écrite d'une durée de 15 jours. Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette consultation par voie électronique en adressant ses commentaires par courriel à greffe@ville.rosemere.qc.ca. Ces commentaires devront être reçus au plus tard le 4 février 2022, pour être considérés;

QUE le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet est présenté dans les **documents à télécharger** sur la page " Avis publics " du site web de la ville : www.ville.rosemere.qc.ca

FAIT À ROSEMÈRE CE 20 JANVIER 2022

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA